

Avis modificatif au 06 septembre 2024

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
D'EQUIPEMENTS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR TOITURES DE BATIMENTS ET
D'ESPACES PUBLICS

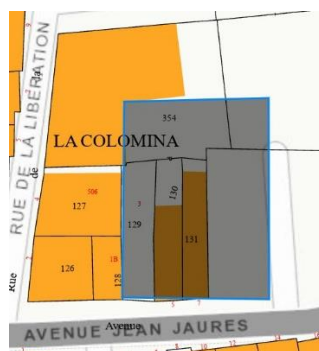
OBJET DE LA CONSULTATION :

La commune de Le Soler a été sollicitée par un opérateur économique en vue d'installer et d'exploiter d'**une ou de plusieurs centrales solaires photovoltaïques**, sur diverses toitures de bâtiments à savoir :

- Le Centre Technique Municipal (cadastré section AB n°49),
- La Salle de Motricité et la Cantine de l'école Françoise Dolto (cadastrées section AM n°118 et 119),
- Le Complexe Jo Maso (cadastré section AW n°587),
- L'espace Récré en Têt (cadastré section AA n°48),
- La crèche Pom d'Happy (cadastré section AM n°324),

La commune de Le Soler souhaite également inclure une prestation supplémentaire éventuelle de construction et d'exploitation d'**une ou de plusieurs centrales solaires photovoltaïques** en couverture d'espaces publics destinés à recevoir diverses manifestations à savoir :

- L'espace Martin Vivès (cf au périmètre ci-dessus),
(Parcelles AO 129, 130, 131, 354p, 355p et non cadastré pour une surface approximative de 890 m²).



L'ensemble de ces toitures et espaces appartient au domaine public de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis a pour objet de permettre à tout tiers de présenter à la commune de Le Soler une proposition. Ainsi, tout opérateur économique dûment qualifié pourra se manifester en remettant sa proposition répondant aux attendus et critères listés ci-dessous.

Variantes acceptées.

CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ET DE LA REALISATION ENVISAGEES :

- Typologie du titre d'occupation envisagée : Convention d'Occupation Temporaire.
Dans un premier temps, le temps d'obtention de toutes les autorisations nécessaires, il sera conclu une promesse de Convention d'Occupation Temporaire.
- Qualité du (des) candidat(s) : Le(s) candidat(s) devront présenter leurs références, qualifications et habilitations en matière de développement et de réalisation et d'exploitation de centrales d'énergies renouvelables.
- Investissement à la charge du bénéficiaire de la Convention d'Occupation Temporaire : une ou plusieurs centrales photovoltaïques. (sites mentionnés ci-dessus)
- Durée d'occupation envisagée : 30 ans
- Spécificités techniques, environnementales et administratives : Le(s) candidat(s) démontreront leur prise en compte de l'environnement de chaque site, de la réglementation, des servitudes ou sujétions applicables que celles-ci soient d'ordre techniques, administratives, environnementales, légales ou paysagère.
Le(s) candidat(s) devront détailler les travaux et réalisations à leur charge durant toute la durée de la Convention d'Occupation Temporaire.
- Proposition économique : Le(s) candidat(s) proposeront un loyer à verser à la commune en précisant le mode de valorisation de l'électricité envisagée.
- Disposition à l'issue de la Convention d'Occupation Temporaire : Démantèlement total des ouvrages et restitutions des toitures à leur état d'origine et dans des conditions permettant leur usage correct (étanchéité...)
- Activité économique exercée par le bénéficiaire : réalisation et exploitation d'une ou plusieurs centrale(s) solaires(s) photovoltaïque(s) en contre- partie d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités sont à préciser par le(s) candidat(s) conformément aux dispositions des articles L.2121-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

CRITERES D'ATTRIBUTION : (noté sur 10 points)

- 70% critères techniques (noté sur 7 points) :
 - qualités et références du candidat : 3,5 points
 - Intégration et qualité paysagère : 3,5 points
- 30% prix (loyer proposé) (noté sur 3 points)

Variantes acceptées

PROCEDURE ET ECHEANCES :

Date de la publication de l'avis initial : du 7 août au 06 septembre 2024

Date de la publication de l'avis modificatif : du 06 septembre 2024 au 23 septembre 2024

Durée de la publicité pour avis modificatif : 16 jours francs

Date et heure limite de remise des propositions : 23 septembre 2024 à 12H

Adresse mail de remise des propositions : secretariatdgs@lesoler.com

Contact pour tout renseignement complémentaire ou visite : Mme Karine FIGUERES, 04.68.92.10.12.

Le(s) candidat(s) devront faire acte de candidature par courrier électronique à l'adresse ci-dessus indiquée.

La commune de Le Soler analysera l'ensemble des propositions reçues et attribuera la Convention d'Occupation Temporaire et signera la promesse de Convention d'Occupation Temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux disante et la plus pertinente.

Cet avis a été mis en ligne sur le site internet de la commune de Le Soler à l'adresse suivante : <https://www.lesoler.fr>
le 06 septembre 2024.